



▶ TRANQUILLITÉ, SÉCURITÉ

La police municipale a pour fonction d'assurer le maintien du bon ordre, la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique.

Ces missions sont axées sur une présence préventive et dissuasive sur l'ensemble de la commune. La police municipale veille au respect des codes, des lois et des arrêtés.

OTV : opération tranquillité vacances

La police municipale organise, tout au long de l'année, la surveillance des logements privés lors de l'absence prolongée de ses occupants. Ce service, totalement gratuit, s'effectue uniquement durant les heures d'ouverture du service, et en fonction des effectifs.

Pour en bénéficier, remplissez le formulaire disponible en ligne :

www.vetraz-monthoux.fr rubrique *Commune - Bien vivre ensemble - Tranquillité, Sécurité - sécurité*

Les objets trouvés

La police municipale a pour mission de recueillir les objets trouvés et de les restituer aux propriétaires qui en font la demande.

Vous avez perdu un objet (un trousseau de clés, vos papiers d'identité, un portefeuille, un doudou, des lunettes, un smartphone ...) sur la voie publique ou dans un lieu public vétrazien, nous vous encourageons à vous déplacer au poste de police afin de procéder à une reconnaissance.

Attention, les objets trouvés sont conservés 1 an et un mois avant d'être détruits et/ou recyclés.

Déclaration des «chiens dangereux»

Les propriétaires d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doivent OBLIGATOIREMENT en effectuer la déclaration auprès de la Police Municipale de leur lieu de résidence.

Ils doivent s'assurer que leur chien est promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure.

➡ « LA POLICE MUNICIPALE 2.0 »

La vidéo protection

À Vétraz-Monthoux, des caméras de vidéoprotection permettent la surveillance des espaces publics de la ville 24h/24. Toutes les caméras sont raccordées à un poste de supervision urbain installé dans les locaux municipaux. Les images sont conservées 15 jours et peuvent être visionnées dans le cadre d'une enquête.

La vidéo protection est un outil efficace au service de la protection des biens et des personnes. Cette technologie vient compléter l'action des policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux.

Les caméras individuelles mobiles

Les policiers municipaux sont dotés de caméras individuelles mobiles qui permettent de filmer les interventions sur un simple déclenchement de l'agent porteur du dispositif, notamment lors d'interventions sensibles ou en cas de situation tendue. Ce dispositif a pour objectif de sécuriser les interventions, constater les infractions et servir de preuves lors de procédures.

Les caméras sont portées au niveau du torse et visibles de tous. Les personnes filmées, informées de l'enregistrement verbalement par l'agent municipal, ne peuvent s'y opposer.

➡ + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet : www.vetraz-monthoux.fr, rubriques *Commune - Bien vivre ensemble - Tranquillité, Sécurité - sécurité*